



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ
VILLE DE PERCÉ**

Règlement numéro 460-2013

Règlement modifiant le *Règlement de lotissement* numéro 425-2011 afin de modifier la date d'admissibilité pour les droits au cadastre

- ATTENDU QUE** la Ville de Percé a adopté, le 3 juillet 2012, le *Règlement de lotissement* numéro 425-2011;
- ATTENDU QUE** la Ville de Percé peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q. chap. A-19, modifier son règlement de lotissement;
- ATTENDU QUE** qu'une modification est nécessaire afin de corriger la date d'admissibilité pour les droits au cadastre;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 6 août 2013;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : DATE D'ADMISSIBILITÉ POUR LES DROITS AU CADASTRES

Les articles 40 et 41 du *Règlement de lotissement* sont modifiés par le remplacement de la date du 22 mars 1984 par le 6 avril 1983.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À PERCÉ, ce 3^e jour de septembre 2013.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 11 septembre 2013

Bruno Cloutier,
Maire

Gemma Vibert,
Greffière